



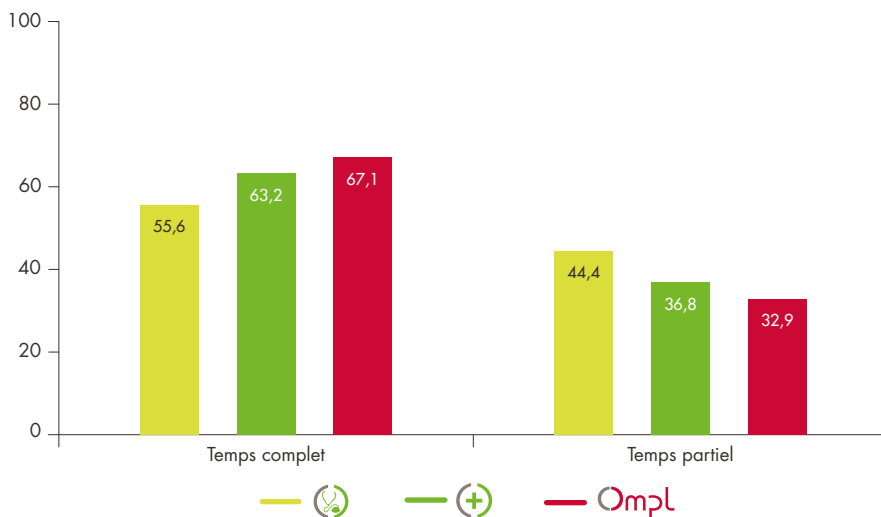
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des cabinets médicaux, à partir des données de la **DADS 2008-2016** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART IMPORTANTE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de la moitié des salariés de la branche travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



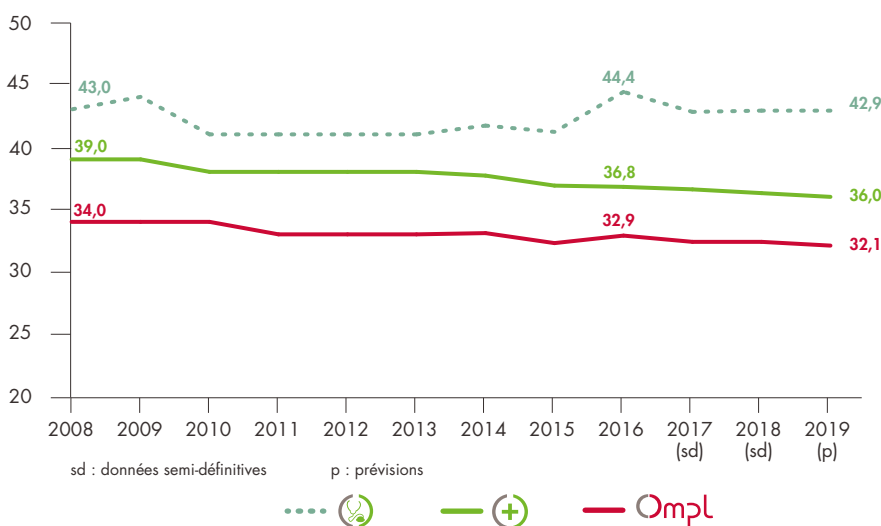
Source : Insee, DADS 2016.



STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2008, le taux de salariés à temps partiel dans la branche varie peu jusqu'en 2016. Il oscille entre 41 % et 44,4 %. Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Secteur santé

Branche professionnelle

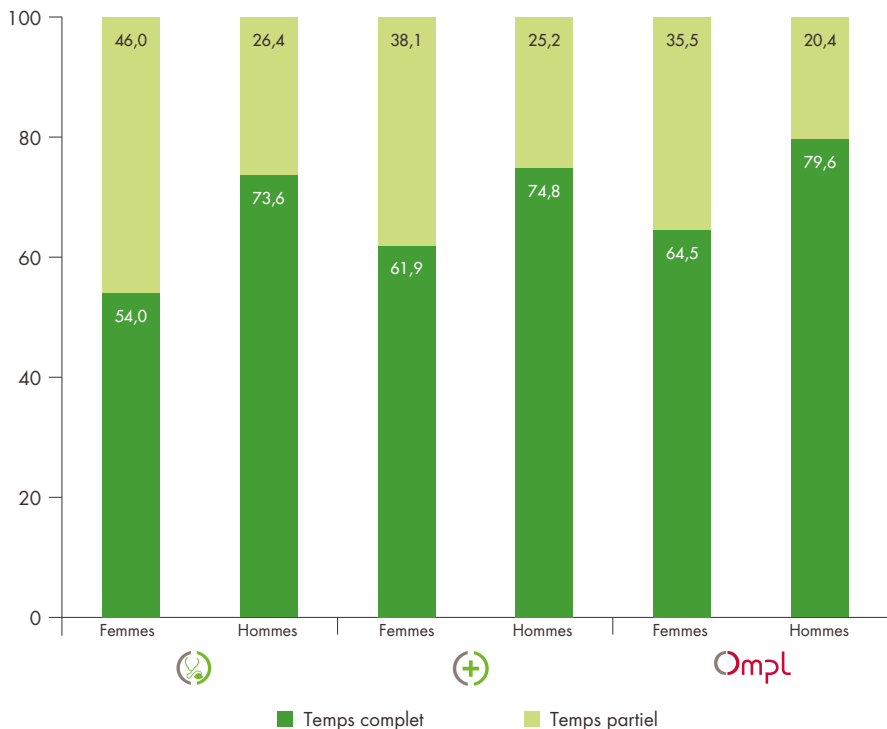
Cabinets médicaux



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.

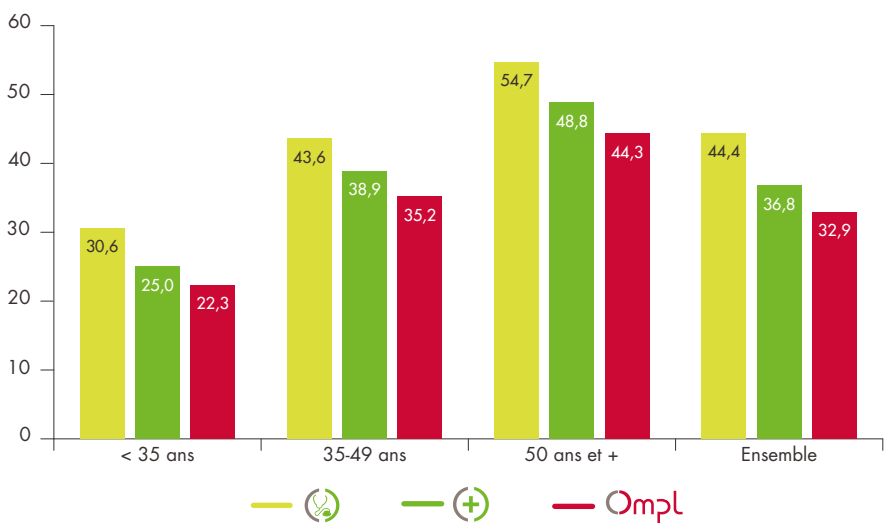
Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le taux d'emploi à temps partiel progresse avec l'âge. Ainsi, le travail à temps partiel concerne plus de la moitié des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 24,1 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)





OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers qui occupent principalement des emplois liés à l'entretien des locaux.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

Cependant, près de la moitié des employés est à temps partiel, catégorie sociale particulièrement féminisée avec 96,6 % des emplois pourvus par des femmes.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de CDD au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (49,7 %) et atteint un minimum pour les DOM (34,7 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	44,7	46,5	39,7
Professions intermédiaires	31,9	27,3	24,0
Employés	45,5	37,9	34,0
Ouvriers	77,7	62,4	60,3
Ensemble	44,4	36,8	32,9

Source : Insee, DADS 2016.

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	47,7	42,0	37,0
Bourgogne-Franche-Comté	49,7	40,4	37,7
Bretagne	46,9	39,3	35,1
Centre-Val de Loire	45,4	34,1	31,5
Corse	37,7	27,8	25,7
DOM	34,7	22,5	21,6
Grand Est	46,8	38,9	36,3
Hauts-de-France	46,4	39,6	35,5
Île-de-France	37,0	30,5	26,6
Normandie	46,6	38,3	35,1
Nouvelle-Aquitaine	42,9	35,4	32,2
Occitanie	44,1	38,3	35,3
Pays de la Loire	48,7	41,0	36,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45,1	35,2	32,6
Ensemble	44,4	36,8	32,9

Source : Insee, DADS 2016.